



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **S.N.S.H. S.à r.l.**, Avenue de la Gare 13, 1800 VEVEY
2. Date du prononcé de dissolution: 10.07.2012
3. Suspension de faillite: 27.08.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.09.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 10 juillet 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : importation et distribution de compléments alimentaires; pratique de la naturopathie; dispense de cours de formation et de perfectionnement dans le domaine de la naturopathie; gestion d'écoles et de centres de formation de naturopathie.

Office des Faillites de l'Est Vaudois  
1800 Vevey

00806921

